



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2007

Français seulement

Soixante-deuxième session

Point 71 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 14

La première phrase du paragraphe *devrait se lire* :

14. Certains gouvernements continuent d'imposer des restrictions à l'importation, au déploiement et à l'utilisation de matériels essentiels de communication et de sécurité nécessaires pour les opérations des Nations Unies, en violation des conventions mentionnées plus haut.

